DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN** 

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient <u>présents</u>: Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur

Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI Excusé(s):

Absent(s): Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2013/683 -

Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS

Dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales - Prise en charge partielle du coût de garanties bancaires accordées par la SIAGI

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à divers artisans, des subventions d'un montant total de 82 375 € au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales mis en place en partenariat avec la Chambre de métiers d'Alsace, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin ; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum après validation des décomptes définitifs par les services de la Région Alsace
- à la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements (SIAGI), une subvention d'un montant global de 10 247,50 € au titre de la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties bancaires accordées par la SIAGI à diverses entreprises artisanales pour le deuxième trimestre 2013 ; la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme: Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20131007-80363-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 23/10/13